

Du Vingt-neuf mai an mil huit cent trente-neuf à quatre heures du soir

ACTE DE NAISSANCE de Vincent Gardin

né à la Guede le vingt-huit heures du matin fils de Barthélemy et Marie Gardin
 profession d'cultivateur âgé de vingt-huit ans, domicilié à la Guede et de Christine Sidonie Bernard

agée de vingt-cinq ans, domiciliée à la Guede, mariée

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe masculin

Sur la déclaration à moi faite par le dit Barthélemy et Marie Gardin père

de l'enfant âgé de vingt-huit ans, profession d'cultivateur

domicilié à la Guede

Premier témoin, Louis Boudier âgé de vingt-cinq ans,

profession d'cultivateur domicilié à la Guede

Second témoin, Eugène Boudier âgé de vingt-cinq ans,

profession d'cultivateur domicilié à la Guede

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Jean-Baptiste Boudier, maire de la

Commune de la Guede remplissant les fonctions d'Officier public; et

lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé avec

Lafitte Boudier Agard

Du Vingt-neuf mai an mil huit cent trente-neuf à cinq heures du soir

ACTE DE NAISSANCE de Jacques Philipe Ginouvrier

né à la Guede le Vingt-neuf heures du matin fils de Alexandre et Marie Ginouvrier
 profession d'cultivateur âgé de vingt-huit ans, domicilié à la Guede et de Marie Anne Chevalier

agée de vingt-cinq ans, domiciliée à la Guede, mariée

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe masculin

Sur la déclaration à moi faite par le dit Alexandre et Marie Ginouvrier père

de l'enfant âgé de vingt-huit ans, profession d'cultivateur

domicilié à la Guede

Premier témoin, Jean-Baptiste Boudier âgé de vingt-cinq ans,

profession d'cultivateur domicilié à la Guede

Second témoin, Jean-Baptiste Boudier âgé de vingt-cinq ans,

profession d'cultivateur domicilié à la Guede

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Jean-Baptiste Boudier, maire de la

Commune de la Guede remplissant les fonctions d'Officier public; et

lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé avec

Ginouvrier Ginouvrier Boudier Agard

Du Vingt-neuf mai an mil huit cent trente-neuf à cinq heures du soir

ACTE DE NAISSANCE de Louis Charles Blanc

né à la Guede le Quatre-vingt-neuf heures du matin fils de Charles Joseph Chaudron et Marie Blanc
 profession d'cultivateur âgé de vingt-huit ans, domicilié à la Guede et de Marie Magdelaine Boudier

agée de vingt-cinq ans, domiciliée à la Guede, mariée

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe masculin

Sur la déclaration à moi faite par le dit Charles Joseph Chaudron et Marie Blanc

de l'enfant âgé de vingt-huit ans, profession d'cultivateur

domicilié à la Guede

Premier témoin, Louis Boudier âgé de vingt-cinq ans,

profession d'cultivateur domicilié à la Guede

Second témoin, Charles Boudier âgé de vingt-cinq ans,

profession d'cultivateur domicilié à la Guede

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Jean-Baptiste Boudier, maire de la

Commune de la Guede remplissant les fonctions d'Officier public; et

lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé avec

Charles Blanc Boudier Agard

Du Vingt-neuf mai an mil huit cent trente-neuf à cinq heures du soir

ACTE DE NAISSANCE de Magdelaine Louise Rimbaud

née à la Guede le Vingt-neuf heures du matin fille de Vincent Julien Rimbaud
 profession d'cultivateur âgé de vingt ans, domicilié à la Guede et de Josephine Louise Moichon

agée de vingt ans, domiciliée à la Guede, mariée

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe féminin

Sur la déclaration à moi faite par le dit Vincent Julien Rimbaud père

de l'enfant âgé de vingt ans, profession d'cultivateur

domicilié à la Guede

Premier témoin, Jean-Baptiste Boudier âgé de vingt-cinq ans,

profession d'cultivateur domicilié à la Guede

Second témoin, Jean-Baptiste Boudier âgé de vingt-cinq ans,

profession d'cultivateur domicilié à la Guede

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Jean-Baptiste Boudier, maire de la

Commune de la Guede remplissant les fonctions d'Officier public; et

lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé avec

Agard